



La maison de l'entreprise
du Burkina Faso

Création d'entreprise / S'enregistrer comme commerçant / Enregistrement physique comme commerçant / S'enregistrer comme commerçant burkinabè

6 | Demande de certificat de résidence

Où devez vous aller ?



Entité en charge

Mairie de l'arrondissement n°1

Côté Ouest, face à l'aéroport, 923
avenue de l'aéroport, Ouagadougou
01 BP 85
Tel: +226 25 31 00 43
Courriel: mairiebaskuy@yahoo.fr
Directions: Google maps



Service concerné

Bureau des actes divers

Lun: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00
Mar: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00
Mer: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00
Jeu: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00
Ven: 07:30 - 12:30, 13:30 - 16:30



Personne en charge

OUEDRAOGO Boukaré

Adjoint administratif
Tel: +226 25 31 00 43 /
+226 71 01 09 63
Courriel: mairiebaskuy@yahoo.fr



Liste des Arrondissements et Directions du Centre des Impôts

Qu'allez vous obtenir ?

1. Rendez - vous

Que devez vous fournir ?

1. Présence physique
du représentant autorisé
2. Quittance de paiement de la taxe de résidence (original)
ou Certificat de non imposition à la taxe de résidence (original)
3. Timbre communal - 300 F CFA (original)
4. Pièce d'identification (copie simple)
ou Passeport (copie simple)

Combien de temps ça dure ?

File d'attente: Min. 5mn - Max. 15mn

Temps au guichet: Min. 10mn - Max. 15mn

Attente avant étape suivante: Max. 7h.

Pourquoi est-ce obligatoire ?

1. Délibération No 2003-013/CO sur les montants des droits de timbre

Bon à savoir

Le demandeur doit se rendre à la Mairie dont relève son secteur de résidence. Nous prenons ici l'exemple de la Mairie de l'arrondissement n°1.

La quittance de paiement de la taxe de résidence est exigée afin de s'assurer que le paiement de la taxe de l'année en cours a été effectué.

Dans le cas où le demandeur est exonéré de la taxe de résidence, il doit fournir le certificat de non imposition obtenu auprès de la Direction du centre des impôts dont relève sa résidence.

L'agent vous remettra aussi toutes les pièces remises au moment du dépôt : la copie de la pièce d'identité et la quittance de paiement de la taxe de résidence ou le certificat de non imposition.

En cas de recours : Mairie de l'arrondissement n°1



Entité en charge

Mairie de l'arrondissement n°1

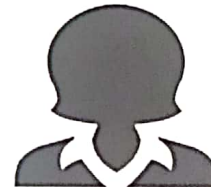
Côté Ouest, face à l'aéroport, 923
avenue de l'aéroport, Ouagadougou
01 BP 85
Tel: +226 25 31 00 43
Courriel: mairiebaskuy@yahoo.fr
Directions: Google maps



Service concerné

Service de l'état civil et de la population

Lun: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00
Mar: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00
Mer: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00
Jeu: 07:30 - 12:30, 13:00 - 16:00
Ven: 07:30 - 12:30, 13:30 - 16:30



Personne en charge

ILBOUDO Evélyne

Chef de service de l'état civil et de la population
Tel: +226 70 73 62 86
Courriel: mairiebaskuy@yahoo.fr



Entité en charge:

Certifié par:

Date/Signature:

Mairie de l'Arrondissement N°1

Mme ILBOUDO Evélyne F.Y.W.

08/09/2021

[Handwritten signature]